



RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Objet : Prestation photographique pour le Comité Paralympique et Sportif Français dans le cadre des Jeux Paralympiques de Pékin 2022

Dossiers de candidatures ouverts aux photographes indépendants et aux agences

Comité Paralympique Et Sportif Français
INSEP – 11 Avenue du Tremblay
75012 PARIS

Contact : Marion WATELLE – m.watelle@france-paralympique.fr

1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles les photographes retenus réaliseront et assureront des prestations photographiques pour le compte du CPSF et de l'Equipe de France et lui consentiront ainsi qu'à ses fédérations membres, au COJOP Paris 2024 et ses partenaires (annexe 1), les droits d'utilisation, pour l'exploitation à titre non exclusif, des photographies que le CPSF aura choisies.

Le photographe sera amené à fournir des photographies dans le cadre des **Jeux Paralympiques de Pékin 2022**, organisés du **4 au 13 mars 2022**.

2. Missions - Couverture photographique des Jeux Paralympiques de Pékin 2022

Le photographe assurera la couverture photographique des Jeux Paralympiques de Pékin 2022 qui se dérouleront du 4 au 13 mars 2022, afin notamment d'illustrer les informations diffusées sur le site internet et les réseaux sociaux du CPSF et de l'Equipe de France.

Le photographe sera placé sous la responsabilité de la Directrice de la Communication et du Référent photographes qui assurera la coordination des photographes pour le CPSF. Ceci impliquant que le photographe devra suivre le planning qui lui sera attribué et ce, quelle que soit l'issue sportive (l'affectation incluant également la couverture des photographies du Club France en soirée comme tout autre évènement en lien avec la délégation française).

3. Accès aux photographies

Le photographe permettra au CPSF d'accéder à ses images via une base de données photographique. Il devra pour cela alimenter quotidiennement, **avec des photos en format Haute Définition**, après les sessions du matin et de l'après-midi (ou de la soirée pour les finales et le Club France), le compte Flickr du Comité Paralympique et Sportif Français : <https://www.flickr.com/photos/franceparalympique>

La mise en ligne des photographies sur le compte Flickr du CPSF est assurée par le photographe. À ce titre, le CPSF s'engage à mettre en œuvre tous les moyens de production nécessaires à la publication (boitier 4G) et à la conservation des photographies.

4. Livrables – Format de restitution

Le photographe s'engage à mettre en ligne sur Flickr des albums quotidiens (classés par date et par discipline), à la mi-journée et le soir après la fin des épreuves, les photographies issues des lieux de compétition où il sera affecté. Il s'engage également à fournir au CPSF et à l'Equipe de France une sélection de photos (les images du jour) à transmettre au référent photographes et / ou au référent Club France pour diffusion journalière au Club France en soirée.

Le photographe s'engage à restituer au CPSF les **archives complètes du reportage photographique** (par discipline et par athlète) commandé pour les Jeux Paralympiques de Pékin 2022 **au plus tard le vendredi 18 mars 2022**.

5. Jeux Paralympiques de Pékin 2022 - Conditions

Le CPSF et le photographe seront liés par un contrat de prestations. Le forfait du photographe pour la durée des Jeux Paralympiques s'élèvera à **5960 euros TTC**. Règlement par le CPSF (50% avant le départ aux jeux et le solde à la livraison du reportage complet HD, classé, crédité et légendé). Ce montant couvre la rémunération du photographe ainsi que les frais inhérents au séjour à Tokyo.

À noter que le CPSF prendra en charge les frais de déplacements du photographe ainsi que son hébergement en hôtel 3 étoiles et lui remettra des billets pour assister aux cérémonies d'ouverture et de clôture.

Le CPSF fournira au photographe une dotation vestimentaire Le Coq Sportif, fournisseur officiel.

La durée du séjour sera de **14 jours** avec un départ sur un vol en classe économique : Départ le **28 février 2022**, Retour **13 mars 2022** (dates données à titre indicatif, susceptibles d'être modifiées, en accord avec le photographe).

Le photographe sera convié à une / plusieurs réunion(s) préalable(s) à Paris sur le premier semestre 2022, et au plus tard avant le départ pour les Jeux

Le CPSF assurera l'enregistrement de l'accréditation, sous réserve de fourniture des informations et éléments nécessaires dans les délais et formats demandés, le photographe retirera directement son accréditation (EP) au bureau des accréditations, la veille de la cérémonie d'ouverture (3 mars 2022).

Le photographe s'engage à respecter la planification et les affectations prévues quotidiennement par la Directrice de la Communication ou du Référent photographes désigné, en charge de l'animation du Pool photographes CPSF durant les Jeux.

Le photographe pourra être affecté sur l'ensemble des sites et disciplines, sans exclusivité. Le photographe assistera (si nécessaire) chaque matin ou soir au débriefing qui permettra de procéder à des ajustements le cas échéant, avec l'arbitrage final de la Directrice de la communication.

Le photographe pourra s'engager raisonnablement sur d'autres contrats à condition que le CPSF en soit informé au préalable, que les règles d'utilisation de l'image de l'Equipe de France soient respectées, que cela ne remette pas en cause l'organisation décrite plus haut et n'altère la primauté du CPSF de jouir des photographies.

6. Droit moral des photographes

Conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, le CPSF, l'Equipe de France et ses Partenaires (annexe 1) s'engagent à respecter les attributs du droit moral des photographes. En conséquence, le CPSF, l'Equipe de France et ses Partenaires (annexe 1) s'engagent à faire figurer en marge des Photographies, **le nom du photographe / CPSF**.

7. Conditions de réponse à l'appel d'offres

La réponse au présent appel d'offres doit être envoyée à Marion WATELLE, Directrice de la communication, accompagnée d'une lettre de motivation, d'une note simple ou CV mentionnant l'expérience et les reportages en rapport avec la commande déjà réalisés, en précisant le matériel utilisé actuellement. Enfin, la candidature devra être accompagnée d'un book de 20 photos (format libre, papier ou numérique).

La candidature est à adresser avant le **mercredi 10 novembre 2021** à midi à :

m.watelle@france-paralympique.fr

ou

Comité paralympique & Sportif Français
INSEP
11 Avenue du Tremblay
75012 Paris

La décision finale interviendra au plus tard **le 26 novembre 2021**.

ANNEXE 1

PARTENAIRES DU CPSF & DE L'EQUIPE DE FRANCE

Partenaires Mondiaux



Partenaires Premium



Partenaires Officiels



FEDERATIONS MEMBRES

Collège des fédérations fondatrices



Collège des fédérations paralympiques

 <p>Fédération Française d'Aviron</p>	 <p>Fédération Française de Badminton</p>	 <p>Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie</p>	 <p>Fédération Française de Cyclisme</p>	 <p>Fédération Française d'Équitation</p>
 <p>Fédération Française de Hockey sur Glace</p>	 <p>Fédération Française de Judo</p>	 <p>Fédération Française de Taekwondo</p>	 <p>Fédération Française de Tennis</p>	 <p>Fédération Française de Tir</p>
 <p>Fédération Française de Tir à l'Arc</p>	 <p>Fédération Française de Triathlon</p>	 <p>Fédération Française de Volley</p>		

Collège des sports associés



Centre National des Sports de la Défense



Fédération Française d'Athlétisme



Fédération Française de Baseball et Softball



Fédération Française de Basketball



Fédération Française de Football



Fédération Française de Force



Fédération Française de Golf



Fédération Française de Handball



Fédération Française de Hockey



Fédération Française de Karaté



Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade



Fédération Française de Natation



Fédération Française de Parachutisme



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal



Fédération Française de Rugby à XIII



Fédération Française de Squash



Fédération Française de Surf



Fédération Française de Voile



Fédération Française du Sport Universitaire



Fédération Française Sports Pour Tous



Fédération Sportive et Culturelle de France



Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique



Fédération Sportive et Gymnique du Travail



UCPA



UFALEP



Union Nationale du Sport Scolaire



USEP